MODÈLE

**RÉSOLUTION D’ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

**RÉSOLUTION N° 100000**

CONSIDÉRANT que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l’alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT que devant cette urgence d’agir, le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf) a été adopté lors de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique qui s’est déroulée à Montréal en décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le Plan Nature 2030, un plan ambitieux visant à atteindre la majorité des cibles mondiales (dont celle visant la conservation de 30 % des écosystèmes terrestres, marins et côtiers du Québec d'ici 2030) est la réponse du gouvernement du Québec au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités sont des acteurs clés dans la préservation de la biodiversité présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la région s’est dotée d’un [Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent](https://www.crdbsl.org/plan-regional-developpement) dont une des priorités est de «Protéger les milieux naturels et la biodiversité à l’échelle régionale»;

CONSIDÉRANT que la réalisation du [Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent](https://www.crdbsl.org/plan-regional-developpement) contribuera à l’atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à la mise en œuvre du Plan Nature 2030;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU :

Que [l’organisation] s’engage :

À participer à l’atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment via la réalisation du Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent;

À participer aux efforts d’élaboration du Plan Nature 2030;

À travailler de concert avec le Conseil régional de l’environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et l’ensemble des acteurs de la région afin de préserver la biodiversité.